

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2016

Le premier avril deux mil seize à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Juigné-sur-Sarthe se sont réunis en séance publique sous la présidence de M. Daniel CHEVALIER, Maire, sur convocation en date du 22 mars 2016.

Etaient présents : MM. Daniel CHEVALIER, Maire, Claire GUERINEAU, 1^{ère} Adjointe, Claude FOURNIER, 2^{ème} Adjoint, Christophe TOUCHET, 3^{ème} Adjoint, Jean-Luc BERGER, 4^{ème} Adjoint, Laurence GIRARD, Laurence BATAILLE, Jean-Michel MALFROY, Carole BOUTET, Guy de DURFORT, Violaine FORTIN, Nathalie LEC'HVIEN, Bruno LOUATRON.

Etaient absents et excusés : MM. Liliane ELY, Jérôme COUDREUSE.

Madame Violaine FORTIN est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 27 mars 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Vote des taux d'imposition

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2016, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 365.094 € ;

Considérant que la commune ne souhaite pas augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée :

Article 1^{er} : Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2015 et de les reconduire à l'identique sur 2016 soit :

- Taxe d'habitation 13,68 %
- Foncier bâti 19,93 %
- Foncier non bâti 31,43 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances. Pour 2016, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 1 %.

Article 2 : Charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Service Assainissement : Affectation du résultat de fonctionnement 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 au cours de la séance du 27 février 2016,

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de

- au titre des exercices antérieurs : 0 €
 - au titre de l'exercice arrêté : Excédent = + 46.399,54 €
- Soit un résultat à affecter de 46.399,54 €

Considérant que le solde des restes à réaliser en investissement est de - 16.000 €,

Décide :

Affectation finale : - affectation en réserve (compte 1068) : 46.399 €
- affectation à l'excédent de fonctionnement (ligne 002) : 0 €

Affectation du résultat de fonctionnement 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 au cours de la séance du 27 février 2016,

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de

- au titre des exercices antérieurs : 0 €
 - au titre de l'exercice arrêté : Excédent = + 156.810,48 €
 - au titre de l'exercice du CCAS dissous : Déficit = - 2.763,34 €
- Soit un résultat à affecter de 154.047,14 € (1)

Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de 81.844 € ;

Besoin de financement de la section d'investissement hors restes à réaliser : - 28.864,78 €
Solde des restes à réaliser en investissement : 131.045 €
Affectation obligatoire (besoin à couvrir) : 102.180,22 € (2)

Solde (1) - (2) : + 51.866,92 €

Décide :

Affectation finale : - affectation en réserve (compte 1068) : 154.047,14 €
- affectation à l'excédent de fonctionnement (ligne 002) : 0 €

Subvention au service Assainissement

Le Conseil Municipal décide d'inscrire au Budget Primitif 2016 la subvention nécessaire à l'équilibre du budget du service Assainissement.

Il est donc nécessaire d'inscrire au budget primitif de la Commune les crédits suivants :

- art. 65738 – Subventions fonctionnement autres organismes publics 7.471 €

Ce montant sera versé en fin d'exercice comptable et pourra être ajusté en fonction des besoins de ce service.

Budget Primitif 2016 du service Assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2015 du service Assainissement.

- **La section de fonctionnement** du Budget du service Assainissement s'équilibre en recettes et en dépenses à **77.079 €** selon le détail suivant :

Dépenses de fonctionnement

▪ 011 - Charges à caractère général	25.650 €
▪ 65 - Charges exceptionnelles	2 €
▪ 66 - Charges financières	3.842 €
▪ 67 - Charges exceptionnelles	0 €
▪ 023 - Virement à la section d'investissement	30.985 €
▪ 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	16.600 €

Recettes de fonctionnement

▪ 70 - Ventes de produits...	47.000 €
▪ 74 - Subvention d'exploitation	7.471 €
▪ 75 - Autres produits de gestion courante	2 €
▪ 76 - Produits financiers	0 €
▪ 77 - Produits exceptionnels	22.606 €
▪ 002 - Excédent antérieur reporté	0 €

- **La section d'investissement** du Budget du service Assainissement s'équilibre en recettes et en dépenses à **104.029 €** selon le détail suivant :

Dépenses d'investissement

▪ 040 - Subventions d'investissement	22.606 €
▪ 16 - Emprunts et dettes assimilées	20.199 €
▪ 23 - Immobilisations en cours	30.091 €
▪ 001 - Déficit antérieur reporté	31.133 €

Recettes d'investissement

▪ 10 - Dotations, fonds divers et réserves	46.399 €
▪ 13 - Subventions d'équipement	10.045 €
▪ 16 - Emprunts et dettes assimilées	0 €
▪ 27 - Autres immobilisations financières	0 €
▪ 021 - Virement de la section de fonctionnement	30.985 €
▪ 040 - Amortissements - Immobilisations	16.600 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve ce budget à l'unanimité.

Budget Primitif 2016 de la Commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2016 de la Commune.

- **La section de fonctionnement** du Budget de la Commune s'équilibre en recettes et en dépenses à **759.564 €** selon le détail suivant :

Dépenses de fonctionnement

▪ 011 - Charges à caractère général	226.990 €
▪ 012 - Charges de personnel et frais assimilés	302.625 €
▪ 014 - Atténuation de produits	11.400 €
▪ 65 - Autres charges de gestion courante	123.271 €
▪ 66 - Charges financières	21.000 €
▪ 67 - Charges exceptionnelles	500 €
▪ 022 - Dépenses imprévues	0 €
▪ 023 - Virement à la section d'investissement	69.772 €
▪ 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4.006 €

Recettes de fonctionnement

▪ 013 - Atténuation de charges	19.000 €
▪ 70 - Produits des services	25.800 €
▪ 73 - Impôts et taxes	463.304 €
▪ 74 - Dotations, participations	229.360 €
▪ 75 - Autres produits de gestion courante	21.000 €
▪ 76 - Produits financiers	0 €
▪ 77 - Produits exceptionnels	1.100 €

- **La section d'investissement** du Budget de la Commune s'équilibre en recettes et en dépenses à **534.577 €** selon le détail suivant :

Dépenses d'investissement

▪ 001 - Déficit antérieur reporté	0 €
▪ 13 - Subventions d'investissement	19.779 €
▪ 16 - Emprunts et dettes assimilées	91.000 €
▪ 20 - Immobilisations incorporelles	1.450 €
▪ 204 - Subventions d'équipement versées	0 €
▪ 21 - Immobilisations corporelles	44.248 €
▪ 23 - Immobilisations en cours	378.100 €

Recettes d'investissement

▪ 10 - Dotations, fonds divers	109.411 €
- Réserves	154.047 €
▪ 13 - Subventions d'investissement	120.855 €
▪ 16 - Emprunts et dettes assimilées	7.622 €
▪ 21 - Immobilisations corporelles	0 €
▪ 27 - Autres immobilisations financières	0 €
▪ 021 - Virement de la section de fonctionnement	69.772 €
▪ 024 - Produit des cessions	40.000 €
▪ 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4.006 €
▪ 001 - Excédent antérieur reporté	28.864 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve ce budget à l'unanimité.

Indemnités du 2^{ème} Adjoint au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2014 fixant les indemnités des Adjoints au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire,

A la demande de Monsieur Claude FOURNIER, 2^{ème} Adjoint,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par vote à main levée, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de M. Claude FOURNIER, 2^{ème} adjoint au Maire, à hauteur de 10,6 % de l'indice 1015.

Cette décision sera appliquée à compter du mois d'avril 2016.

Subvention 2016 à l'Association Sportive de Juigné

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré le président de l'Association Sportive de Juigné afin d'évoquer les conditions de versement d'une subvention à cette association. Il a particulièrement insisté sur le respect des locaux mis à la disposition du club et rappelé les efforts financiers permanents consentis par la commune afin de leur permettre de bénéficier d'équipements de qualité pour la pratique de leur sport.

Il propose de leur attribuer une subvention de 4 000 € pour l'année 2016 et de réduire celle-ci en 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 4.000 € à l'Association Sportive de Juigné pour l'année 2016. Les crédits nécessaires au versement de cette subvention ont été prévus à l'article 6574 du Budget de la Commune.

Indemnisation d'un adjoint technique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'indemniser les heures supplémentaires effectuées par Monsieur Damien DALMONT, adjoint technique de 2^{ème} classe.

Ainsi, il propose d'indemniser M. DALMONT sur la base de 55h30 supplémentaires.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette indemnisation et autorise Monsieur le Maire à effectuer le versement relatif à cette indemnisation.

Indemnisation horaire pour travaux supplémentaires

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur Christian LANDEAU, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, assure une mission d'encadrement au sein des services techniques de la Commune.

Il propose au Conseil Municipal de réévaluer l'indemnité octroyée à Monsieur LANDEAU et versée sous la forme d'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (IHTS) dans le cadre de cette mission d'encadrement. Le nombre d'heures d'IHTS serait ainsi porté à 15 heures à compter du 1^{er} avril 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la revalorisation de l'indemnisation sous forme d'IHTS attribuée à Monsieur Christian LANDEAU à compter du 1^{er} avril 2016 et équivalant à 15 heures supplémentaires.

Gratification d'une stagiaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Mairie de Juigné a accueilli pendant une durée de 7 semaines alternée avec la Mairie de Vion, une stagiaire, Mademoiselle Ludivine RIOUX, dans le cadre de sa formation de secrétaire de Mairie. Cette action de formation est conduite par les Centres de Gestion de la Sarthe et la Mayenne en proie à des difficultés de recrutement dans ce domaine.

Il propose au Conseil Municipal de gratifier ce stage en octroyant une indemnité de 400 € à Mlle Ludivine RIOUX.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette proposition et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de verser à Mlle Ludivine RIOUX cette gratification de 400 €.

Syndicat Mixte de Restauration : Retrait de la Commune d'Asnières s/Vègre

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune d'Asnières-sur-Vègre a sollicité son retrait du Syndicat Mixte de Restauration.

Le Conseil Syndical du Syndicat Mixte de Restauration a accepté ce retrait par délibération du 10 mars 2016. Il convient désormais que chaque commune membre donne son avis sur ce retrait.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le retrait de la commune d'Asnières-sur-Vègre du Syndicat Mixte de Restauration de la Région de Sablé.

Amélioration de la performance énergétique de la station d'épuration : Demande de subvention

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le projet d'amélioration de la performance énergétique de la station d'épuration et dont le coût prévisionnel s'élève à 10.346,49 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention pour la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement du programme LEADER.

Financements		Montants	Sollicité	Obtenu	Date de la décision (le cas échéant)
Source	Préciser (dispositif de financement et service gestionnaire le cas échéant)				
Région			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Département			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Etat			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Autres financements publics (commune, PNR, EPCI,...)			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Equivalents subvention prêts aidés ¹					
Union Européenne	FEADER (Leader)	8 277,19			
Contributions privées			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Autofinancement	Commune de Juigné-sur-Sarthe	2 069,30	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Recettes prévisionnelles générées par le projet					
TOTAL GENERAL DES RESSOURCES PREVISIONNELLES DU PROJET		10 346,49 € HT			

Après délibération, le Conseil Municipal

- ✓ Approuve le plan de financement relatif au projet d'amélioration de la performance énergétique de la station d'épuration.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention LEADER auprès du GAL Vallée de la Sarthe
- ✓ S'engage à réaliser les travaux et à inscrire les dépenses afférentes au budget primitif 2016
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Convention d'assainissement technique avec le SATESE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention de mission d'assistance technique en assainissement collectif que le Conseil Départemental propose via le service du SATESE, pour la période 2010-2016. Il précise que la commune dispose déjà de cette assistance depuis de nombreuses années.

technique en assainissement collectif que le Conseil Départemental propose via le service du SATESE, pour la période 2010-2016. Il précise que la commune dispose déjà de cette assistance depuis de nombreuses années.

Le coût de cette mission s'élève à 691,60 € par an pour la durée de cette convention.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les termes de cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Enfouissement des réseaux aux Saulneries

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal son engagement à réaliser en 2016, sous la maîtrise d'œuvre du Conseil Départemental de la Sarthe, l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques dans le hameau des Saulneries. Il reste à définir la réalisation d'un éclairage public dans ce hameau.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas créer d'éclairage public dans ce hameau. Il demande cependant qu'un fourreau soit prévu pour permettre la réalisation éventuelle future de cet éclairage public. Il décide également de maintenir le point lumineux existant à proximité de l'abribus alors que celui situé près de la maison de M. CHAILLEU devra être déposé. Il précise en outre que la ligne HTA qui traverse le hameau ne sera pas effacé dans le cadre de ce programme d'enfouissement dans la mesure où EDF envisage de la supprimer dans un délai à préciser.

Questions diverses

↳ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la maison sise « 1 rue Haute », place de l'église, est en cours de vente. Le futur propriétaire l'a sollicité afin que sa propriété soit protégée des regards des promeneurs. Il lui a proposé d'aménager une bande arbustive le long du mur de clôture qui permettrait d'écarter les curieux et préservait ainsi l'intimité du propriétaire, sans pour autant gêner la vue panoramique sur la Vallée de la Sarthe. Il précise en outre que le polissoir situé sur le mur sera déplacé lors de l'aménagement de la plate-bande.

↳ M. BERGER explique au Conseil Municipal que le service du SPANC va lancer en juin 2016 une vérification de l'ensemble des installations d'assainissement autonome qui avaient reçu un avis défavorable lors de la première inspection réalisée en 2010. Il précise qu'un certain nombre de celles-ci a été mis aux normes par les propriétaires depuis ce 1^{er} diagnostic. Les installations de Juigné seront contrôlées à compter du 1^{er} trimestre 2017. Pour mémoire, sur 125 installations d'assainissement autonomes sur le territoire de la commune de Juigné, 75 avaient reçu un avis défavorable en 2010.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 13 mai 2016 à 20 heures.

Daniel CHEVALIER

Claire GUERINEAU

Claude FOURNIER

Christophe TOUCHET

Jean-Luc BERGER

Liliane ELY

Absente

Laurence GIRARD

Laurence BATAILLE

Jean-Michel MALFROY

Carole BOUTET

Guy de DURFORT

Jérôme COUDREUSE
Absent

Violaine FORTIN

Nathalie LEC'HVIEN

Bruno LOUATRON